

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de BMO Guardian Catégorie Étape 2017, série I (série I) de la Catégorie Étape 2017 BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse servicealclientele@bmoguardian.com, ou visitez le [www.fondsbmoguardian.com](http://www.fondsbmoguardian.com).

### Bref aperçu

<b>Date de création du fonds :</b>	(Série I) 11 novembre 2009	<b>Gestionnaire(s) de portefeuille :</b>	BMO Gestion d'actifs inc.
<b>Valeur totale au 2 mai 2012 :</b>	5,8 millions de dollars	<b>Distributions :</b>	En septembre, dans le cas des dividendes ordinaires; au plus tard le 29 novembre, dans le cas des dividendes sur les gains en capital
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	Les frais de la série I sont négociés et payés par chaque épargnant de la série I	<b>Placement minimal :</b>	Établi par contrat

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif d'offrir l'occasion d'obtenir une plus-value du capital en investissant dans une combinaison diversifiée d'OPC. Le portefeuille modifiera graduellement sa composition de l'actif; il se concentrera au départ sur les fonds d'actions pour se tourner de plus en plus vers des fonds de titres à revenu fixe et de quasi-espèces au fur et à mesure que sa date de dissolution cible approche. Le fonds peut investir jusqu'à 55 % du coût d'achat des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 2 mai 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

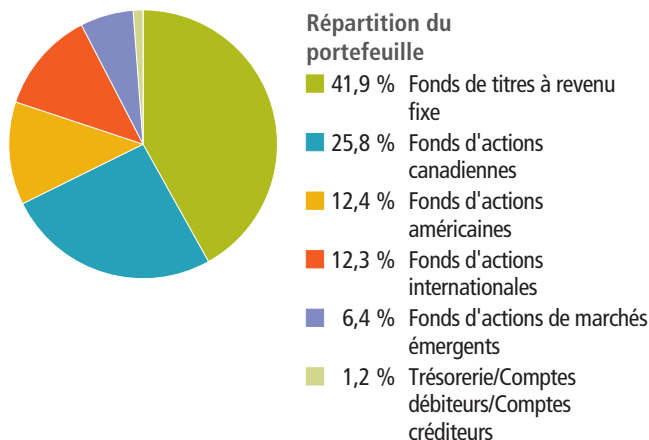
#### Dix principaux placements (au 2 mai 2012)

1. FINB BMO Dow Jones Canada Titans 60
2. FINB BMO obligations totales
3. FINB BMO actions américaines couvertes en dollars canadiens
4. FINB BMO actions internationales couvertes en dollars canadiens
5. FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens
6. FINB BMO actions de marchés émergents
7. FINB BMO équilibré de FPI
8. FINB BMO obligations de marchés émergents, couvert en dollars canadiens
9. FINB BMO obligations fédérales à court terme
10. FINB BMO obligations de sociétés à court terme

#### Nombre total de placements 12

Les 10 principaux placements représentent 97,7 % du fonds.

#### Répartition des placements (au 2 mai 2012)



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

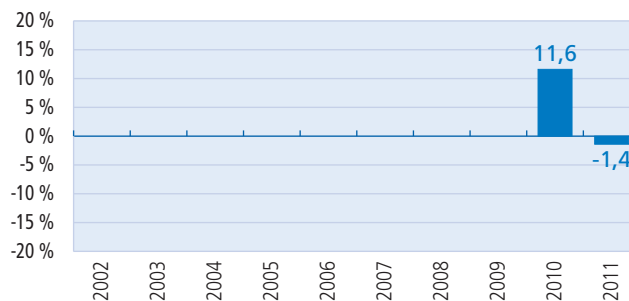
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement moyen

Au 30 avril 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 168 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 6,5 %.

### Rendements annuels

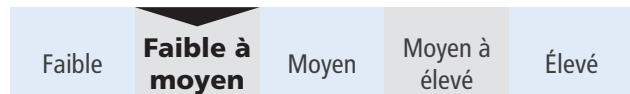
Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours des 2 dernières années civiles. La série a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 2 années.



### Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible à moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds.



### Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

#### Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez être en mesure d'effectuer des substitutions pour acquérir des titres d'une autre catégorie de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. sans réaliser de gains en capital
- vous prévoyez investir pour une période de temps qui correspond à la date de dissolution cible du portefeuille
- vous souhaitez détenir un portefeuille de base qui devient plus prudent au fur et à mesure que sa date cible approche et qui est bien diversifié en ce qui a trait aux catégories d'actifs, aux régions géographiques et à la capitalisation boursière
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur de votre placement).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

### Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série I du fonds.

Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des actions de série I du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

#### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2011, les frais de la série I du fonds s'élevaient à 0,24 % de sa valeur, ce qui correspond à 2 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

#### Taux annuel (en % de la valeur de la série)

##### Ratio des frais de gestion (RFG)

Aucuns frais de gestion ou d'exploitation ne sont versés à l'égard de cette série du fonds. Ces frais sont plutôt négociés et payés directement par chaque épargnant de la série I.

—

##### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,24 %

##### Frais du fonds

0,24 %

### 3. Autres frais

Les actions de série I conviennent aux investisseurs institutionnels, dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés, et ces investisseurs négocient des frais distincts et les versent directement à BMO Investissements Inc.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des actions du fonds.

Le maximum des frais de gestion annuels payables par un épargnant de la série I ne peut dépasser 1,75 %, soit les frais de gestion payables sur les d'actions du fonds.

#### Frais

##### Frais de négociation à court terme

#### Ce que vous payez

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.  
77 King Street West, bureau 4200  
Toronto (Ontario)  
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327  
[www.fondsbmoguardian.com](http://www.fondsbmoguardian.com)  
Courriel : [servicealclientele@bmoguardian.com](mailto:servicealclientele@bmoguardian.com)